

## Règlement des sélections du « Raidy to go 2012 Paris-Londres »

L'inscription au « **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » implique que chaque participant reconnaisse avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l'épreuve.

### Article 1 : Définition

Les sélections au « **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » auront lieu :

**le mercredi 14 mars 2012 à Fort Manoir (Boves).**

Les sélections comprendront un enchaînement d'épreuves (Sport collectif, Arboescalade, Orientation, Course à Pied...) dans un environnement naturel.

A l'issue de ces sélections deux équipes seront sélectionnées afin de participer au « **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » du 17 au 31 Juillet 2012.

Par équipe de 5, 115 jeunes âgés de 15 à 17 ans venant de la France entière s'élanceront pour deux semaines d'aventure afin de rallier Londres au départ de Paris. Au cours des étapes, les participants se déplaceront à pied, en vélo, à cheval, en canoë Kayak, à la voile, en restreignant au maximum leur empreinte sur l'environnement. Les participants vont découvrir de nouvelles activités mais aussi de nouveaux espaces de pratique. Ils vont être confrontés à de nombreux défis, tant physiques qu'émotionnels.

Les sélections au « **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » se déroulent dans le respect des règlements visant à la protection de l'environnement.

### Article 2 : Organisation

- Les sélections du « **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » sont organisées par le comité départemental Ufolep Somme.
- Le comité départemental de l'Ufolep Somme dispose d'une assurance responsabilité civile organisateur souscrite auprès de l'APAC.

Les sélections du « **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » auront lieu :

**le mercredi 14 mars 2012**  
**à la Base de Fort Manoir 22 rue Ile Mystérieuse à Boves.**

- Remise des dossards et de l'ordre de passage par atelier à partir de 13h30.
- Briefing à 13h45 et le départ sera donné à 14h00.

### Article 3 : Condition de Participation et Responsabilité.

- **Equipe de 5 raideurs. Mixité obligatoire.** (bulletin d'inscription ci-joint)
- Les sélections du « **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » sont ouvertes :
  - **aux participants âgés de 15 à 17 ans le jour de l'épreuve**
  - **et doivent habiter dans un quartier situé en zone urbaine sensible (Amiens Nord ; Victorine Autier ; Etouvie)**
- Chaque participant devra **obligatoirement** fournir une autorisation parentale. **(document ci-joint)**
- Une photocopie de sa pièce d'identité
- L'inscription de l'équipe est validée dès réception du formulaire d'inscription et des certificats médicaux à l'adresse suivante :

**Ufolep Somme**  
**51 rue Sully**  
**80 000 Amiens**  
**81**
- La date limite d'inscription **est le 7 mars 2012** (Cachet de la poste faisant foi). Il est obligatoire de se préinscrire via **le formulaire ci-joint.**
- Chaque équipe nomme un capitaine qui sera l'interlocuteur auprès de l'organisation.
- Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu urbain et naturel et d'évoluer sur des voies ouvertes à la circulation publique.
- En référence à l'article L231.3 du Code du sport, chaque participant aux sélections du « **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » doivent fournir un certificat médical de «non contre-indication à la pratique sportives de moins de un an.
- Tout participant devra posséder obligatoirement une assurance individuelle responsabilité civile.
- La participation aux sélections« **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » est gratuite
- **Le nombre d'équipes est limité à 18.** L'organisateur se donne le droit de limiter le nombre d'équipes en appliquant la règle des premiers inscrits.

- Les participants s'engagent aux sélections« **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » en toute connaissance de cause. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel, de vol de matériel, casse, perte ou incident .
- Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité annoncées par les organisateurs, à respecter les éducateurs sportifs.
- L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route, la voie publique n'étant pas fermée à la circulation à l'occasion de cette manifestation.
- Chaque participant s'engage à respecter et à préserver la beauté du site en ne laissant aucun débris sur le parcours. Toute équipe prise en flagrant délit sera immédiatement disqualifiée.

#### **Article 4 : Les épreuves**

- Les sélections« **Raidy to go 2012 Paris-Londres** » se dérouleront à Fort Manoir.

Il y aura sept épreuves à réaliser sur la journée par équipe :

- **Parcours d'orientation** : Le parcours se déroulera sur le site de fort manoir
- **Course à pied**
- **Arboescalade**
- **Tir à l'arc**
- **Ultimate**
- **Ateliers de réflexion**

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les participants inscrits d(es) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début de la sélection.

#### **Article 5 : Sécurité**

- Une équipe de secouristes sera présente sur le site durant toute la durée des sélections.

- Les portions de route ne sont pas neutralisées. Chaque participant se doit de respecter strictement le Code de la Route ainsi que la réglementation sur la circulation et les consignes ou injonctions des équipes de l'organisation et de la Gendarmerie.

## **Article 6 : Matériel et Equipement**

- Tout participant devra porter un dossard fournis par l'organisation. Ils devront être visible à tout moment.
- Chaque participant devra avoir une tenue adaptée à la pratique sportive

## **Article 7 : Classement/catégories**

- A la fin de l'épreuve, il sera établi un classement par équipe. Ces différents classements seront établis :
  - par rapport au temps d'arrivée pour certaines épreuves,
  - au nombre de points pour certaines épreuves,
  - à l'état d'éprit du groupe (fair play – solidarité et respect des consignes)
  - et aux pénalités encourues lors des épreuves.
- Tout abandon devra être signalé par téléphone à l'organisation dans les plus brefs délais. En cas d'abandon d'un seul équipier, le reste des équipiers pourront terminer l'épreuve mais l'équipe sera hors classement.

## **Article 8 : Droit à l'Image**

- Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos faites sur l'opération. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion (y compris internet).